



**LA DENT
BLEUE**

INFORMATION
DES USAGERS
DES SOINS
DENTAIRES



Collectif
contre
DENTEXIA

Communiqué de Presse

À Lyon, le 6 mars 2021

Scandale DENTEXIA, 5 ans après : Dans les oubliettes de la justice ?

Nous fêtons ce mois-ci le triste anniversaire des 5 ans de la liquidation des centres dentaires « low-cost » Dentexia, qui ont escroqué et mutilé des milliers de patients entre 2012 et 2016. Alors que plus de 1300 plaintes ont été déposées auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris, les victimes s'inquiètent de la lenteur de la justice. Elles ne désespèrent toutefois pas de voir aboutir l'instruction judiciaire, condition *sine qua non* pour être réhabilitées dans leur dignité et tourner la page.

En 2016, nous fondions en France le « Collectif contre Dentexia », un groupe de patients ayant vu le jour suite à la liquidation de la chaîne de centres dentaires à bas coût Dentexia, et qui a fédéré plus de 3000 victimes. Nos objectifs : nous battre pour que les patients ruinés et délaissés puissent être soignés grâce à une aide exceptionnelle du Ministère de la Santé et poursuivre en justice les responsables de cette chaîne associative de centres dentaires (au premier chef desquels son Président, Pascal Steichen). Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Près de 1000 demandes d'assistance ont été soumises par les victimes de Dentexia au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) de l'assurance-maladie, sur décision du Ministère de la Santé (alors dirigé par Marisol Touraine, après que sa prédécesseur Roselyne Bachelot avait autorisé la création des centres dentaires associatifs type loi 1901). Bien que les autorités n'aient pas été en mesure de nous communiquer un bilan chiffré, nous estimons qu'une moitié environ seulement des dossiers aurait reçu une réponse favorable ou adaptée. Les victimes qui ont pu recourir à ce dispositif n'ont pas touché d'indemnisation, mais ont été (le plus souvent partiellement) remboursées des dépenses de soins engendrées par leur passage par la case Dentexia. Même si des cas ponctuels d'ostracisation à l'encontre de l'ancienne « clientèle » du *low-cost* sont à déplorer, de nombreux dentistes ont accepté de reprendre des victimes de Dentexia, et nous tenons à les en remercier.

Cependant, la réalité cachée derrière ce bilan en demi-teinte demeure extrêmement préoccupante ; les situations individuelles étant contrastées. Cinq ans après le scandale, notre Collectif continue ainsi de recevoir régulièrement des messages d'ex-patients Dentexia souffrant de problèmes non-solutionnés, ou déclarés après la date limite des dépôts de demande d'aide (2017). Il ne faut pas que ces cas en suspens soient invisibilisés. Ces victimes sont au désespoir, désabusées, perdues, déprimées ou en colère, et nous ne savons pas quoi leur répondre. Si certaines d'entre elles ont dû se résoudre à repayer intégralement des soins qu'elles avaient déjà payés à Dentexia, d'autres n'avaient pas les moyens de le faire et ont dû faire une croix sur leurs soins, faute de liquidités. De nouveaux problèmes dentaires apparaissent, couplés à d'autres problèmes de santé (notamment au plan psychologique), entraînant des coûts supplémentaires pour cette patientèle déjà abimée, et pour la collectivité en général. Nous vivons avec ce sentiment partagé d'avoir une épée de Damoclès au-

LA DENT BLEUE & LE COLLECTIF CONTRE DENTEXIA

Communiqué de presse

dessus des dents, attendant le jour incertain où nos implants lâcheront, où nos prothèses se briseront, où il faudra accepter de devoir se rasseoir au fauteuil pour poursuivre ou reprendre des soins douloureux. D'autres victimes continuent, à l'heure qu'il est, de rembourser des crédits pour des soins jamais reçus, et d'autres encore qui pensaient récupérer leurs deniers versés à Dentexia ont déchanté : les créances déclarées auprès du mandataire-liquidateur ont à notre connaissance été annulées, le passif abyssal de l'association (plus de 20 millions d'euros !) ne permettant pas d'apurer les dettes. Quelques victimes ont pu faire jouer l'assurance de Dentexia, pour une compensation symbolique, puisque le contrat de garantie souscrit par la chaîne de centres dentaires excluait quasiment l'intégralité des sinistres...dont peuvent faire l'objet les patients du dentaire.

L'onde de choc de ce désastre sanitaire, qui est aussi financier, bancaire, assurantiel, législatif et juridique, est donc tenace ! Et nous craignons, désormais, que ce désastre devienne également judiciaire.

Nous avons bien compris que nos chances d'être un jour dédommagés sont minces, voire nulles, d'une part parce qu'il n'y a plus rien à glaner du côté des caisses de feu Dentexia, et d'autre part parce que les barèmes appliqués suite aux expertises médicales déclassent systématiquement le préjudice des victimes de la dentisterie, oblitérant toute possibilité d'indemnisation. Ce n'est donc pas le point central de notre démarche et, en réalité, ça ne l'a jamais été. La justice française doit faire son travail car, pour une majorité de victimes, il est difficile, voire impossible, de traiter les blessures, qui ne sont pas seulement physiques, mais surtout d'ordre psychologique. Avant que d'avoir été escroqués, maltraités, mutilés et abandonnés à notre sort, nous avons été pris pour des porte-monnaie sur pieds, dans la bouche desquels il fallait déposer des implants et des prothèses, à la va-vite, pour satisfaire des objectifs de rentabilité. Par-là, nous voulons signifier que nous avons été dégradés en *objets*, réifiés au lieu d'être considérés comme des *sujets* de soins. En conséquence, nous exigeons que justice soit rendue. Tout procès pénal vise à prendre en compte le préjudice subi par la victime, mais sert aussi à faire en sorte que son statut soit reconnu. Cette reconnaissance est la condition *sine qua non* pour que la victime soit restaurée dans sa dignité et puisse, enfin, sortir de sa situation de victime.

Pour cette raison, et pour toutes celles que nous avons précédemment énoncées en tant que Collectif contre Dentexia, nous avons décidé de fonder La Dent Bleue : la première association française indépendante des usagers du dentaire, fondée par des patients, pour les patients. Avec d'autres bonnes volontés, nous prendrons toutes les mesures pour instituer la *centralité du patient* dans la sphère médico-dentaire, infléchir les politiques publiques dans son intérêt plutôt que dans celui de telle ou telle corporation, empêcher - ou à défaut faire sanctionner - le développement des pratiques coupables et délictueuses et les nouvelles déflagrations qui pourraient, chacune et chacun, nous toucher.

Abdel Ouacheria, fondateur du Collectif contre Dentexia | aouacheria.abdel@gmail.com

Christine Teilhol, Présidente de l'association La Dent Bleue | christineteilhol@hotmail.fr

